

Conseil Municipal du 6 avril 2016
Compte-rendu

L'an deux mil seize, le six du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOURBON-LANCY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Edith GUEUGNEAU, Maire, en suite de la convocation faite le 29 mars 2016 en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme GUEUGNEAU, Maire, Mme HUCHET, MM. CENARD, BRIGAUD, Mme DUCROIZET, M. JACOB, Mme COURTIAL, Adjoints, M. BAJAUD, Mme BERNARDIN, MM. CHARBONNIER, DRAPIER, FERREIRA, Mmes FORET, GOURY, M. GRONFIER, Mme LACROIX, M. LOUIS, Mmes ALFANO, MAILLOT, MARION, PACOT, MM. PAILHAREY, STANIO, Conseillers Municipaux
Représentés : M. RAYMOND (par M. BRIGAUD), Adjoint - Mme BRENON (par Mme COURTIAL), Adjointe – Mme ELHARAT (par Mme GOURY), Conseillère Municipale - Mme GOULINET (par Mme FORET), Conseillère Municipale – Mme GRIVOT (par M. LOUIS), Conseillère Municipale – M. PACAUD (par M. GRONFIER), Conseiller Municipal
Secrétaire de séance : M. JACOB Roger, Adjoint

Mme la Députée-Maire accueille M. Marcel STANIO, nouvellement élu au Conseil Municipal pour la liste « Bourbon Avenir », suite à la démission de M. Jean-Paul GAUTHIER.

Mme la Maire lui demande de se présenter.

M. STANIO indique être né à Bourbon-Lancy et dit avoir une sensibilité particulière pour l'histoire de la Commune.

Mme la Députée-Maire accueille Mme Morgane LACROIX, nouvellement élue au Conseil Municipal pour la liste «Rassemblement Démocratique Bourbonnien», suite à la démission de M. Thomas JOLY.

Mme la Députée-Maire lui demande de se présenter.

Mme LACROIX indique être domiciliée à Bourbon-Lancy et avoir fait ses études à LYON.

Mme la Députée-Maire précise que suite aux nombreuses questions qui peuvent se poser, elle souhaite indiquer que Mme LACROIX est sa collaboratrice, embauchée en contrat de droit privé et que par conséquent rien n'empêche qu'elle soit élue municipale. De plus, du fait de sa position, elle est amenée à suivre de nombreux dossiers politiques au sens noble du terme et pourra donc apporter ses compétences à l'équipe municipale.

Mme PACOT indique qu'elle voulait effectivement poser cette question du fait de la relation privilégiée de Mme LACROIX avec Mme la Députée-Maire et s'interrogeait sur la légalité de cette nomination.

Mme la Députée-Maire répond qu'effectivement l'installation de Mme LACROIX est tout à fait légale.

M. DRAPIER demande à Mme la Députée-Maire de bien vouloir expliquer la règle et notamment de définir le contrat de droit privé.

Mme la Députée-Maire répond qu'elle est employeur à titre privé de Mme LACROIX qu'elle la rétribue avec l'enveloppe parlementaire qui lui est attribuée à cet effet et ajoute que Mme LACROIX n'est pas salariée de la Commune.

M. DRAPIER, pour préciser, dit que si Mme LACROIX était employée en contrat de la Commune ou même fonctionnaire, elle ne pourrait pas être élue.

Mme la Députée-Maire confirme qu'effectivement tout employé(e) ne peut être élu(e) et que si les élus le souhaitent les textes en vigueur sont à leur disposition.

M. DRAPIER indique que les questions posées le sont uniquement dans un souci de compréhension en raison de la complexité des textes.

Mme la Députée-Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19 heures 10 et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut débiter.

Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 mars 2016

Mme la Députée-Maire soumet à l'approbation le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 mars 2016.

M. DRAPIER souhaite apporter une remarque sur le compte-rendu. Il précise que page 10 de celui-ci il est indiqué « *M. BRIGAUD précise que depuis 2 ans, des fonds sont prélevés sur le budget eau pour alimenter le budget assainissement et que ces prélèvements ont leurs limites* ». Il ajoute que cette formulation trouble son équipe. Il explique avoir vu qu'une Commune voisine, qui est confrontée à des difficultés, effectuait de réels prélèvements sur les excédents d'investissement.

C'est pourquoi, il souhaiterait qu'il n'y ait pas de malentendu à la lecture du compte-rendu qui peut laisser entendre qu'il existe un déficit chronique. Dans la réalité il n'y a pas de prélèvement du budget eau vers le budget assainissement.

M. BRIGAUD répond qu'il y a un transfert partiel.

M. DRAPIER ajoute qu'il avait été acté en Conseil Municipal, de baisser la redevance eau car le budget de fonctionnement eau n'a pas de besoin particulier. Par contre, le budget de fonctionnement assainissement a connu des besoins liés notamment à l'investissement sur la station d'épuration. Le déficit du budget assainissement est en partie lié à quelque chose de paradoxale, la recette de ce budget est liée à la consommation d'eau et comme la consommation d'eau baisse, inéluctablement ce budget diminue. Il peut donc y avoir des incompréhensions sur ce sujet très complexe pour les concitoyens. Il ne faut pas laisser penser qu'il y avait un déficit chronique pour des problèmes de gestion et éventuellement des gesticulations par des prélèvements.

Mme la Députée-Maire répond qu'il n'y aura pas un nouveau débat et que si une phrase ne convient pas, c'est uniquement sur une appréciation. Elle précise qu'un compte-rendu peut être modifié, à la demande d'un élu, pour une mauvaise retranscription de ses propos, ce qui n'est pas le cas. Les propos tenus l'ont été dans le cadre d'une discussion au cours de laquelle il a été évoqué le transfert futur de l'assainissement à la Communauté de Communes (année 2020) et il a été précisé que le but recherché était de ne pas transférer un budget déficitaire.

- **Accord à la majorité des membres présents et représentés, avec 23 voix POUR et 4 ABSTENTIONS**

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance doit être désigné par le Conseil Municipal. **Mme la Députée-Maire** propose Monsieur Roger JACOB.

19 heures 30 - Arrivée de Mme HUCHET

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Information sur les décisions du Maire prises sur délégation

18/03/16	003	Attribution de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche municipale	64 129,20 € HT
22/03/16	004	Contrats de location gratuite de 4 logements au CCAS (Châtelot-Ormeaux-Egalité)	
22/03/16	005	Fin contrat location gratuite logt 5 Sénateur Turlier au CCAS	
31/03/16	006	Avenant bail de location cabinet médical LAZAR	

Mme la Députée-Maire présente les décisions :

Décision 003– Elle est relative à l'attribution de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche municipale.

Mme la Députée-Maire indique qu'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage a été passé avec la SEM Val de Bourgogne pour la construction de la crèche municipale avec un restaurant scolaire qui desservira la crèche et l'école maternelle. Une mise en concurrence a été réalisée pour le choix du maître d'œuvre, l'attributaire est la Fabrique d'Architecture de Bourbon-Lancy. Elle précise que 20 architectes ont postulé pour ce dossier. Par cette décision, la SEM Val de Bourgogne est autorisée à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Décision 004– Elle est relative au renouvellement, pour un an, des contrats de prêt à usage établis au profit du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) pour 4 logements.

Mme la Députée-Maire précise qu'il s'agit d'un appartement de type F3 au Clos des Ormeaux, d'un appartement de type F4 à la Résidence du Chatelot, de deux appartements de type F2 et F3 Rue de l'Egalité. Ces logements sont sous-loués par le C.C.A.S. à des foyers en difficulté dans le cadre d'un accompagnement par le service.

Décision 005– Elle est relative à l'abrogation du contrat de prêt à usage, au profit du C.C.A.S., du logement de type F2 situé Rue Sénateur Turlier.

Mme la Députée-Maire précise que le logement est restitué à la Commune et peut être mis en location.

Décision 006– Elle est relative à l'établissement d'un avenant au bail de location du cabinet médical du Docteur LAZAR.

Mme la Députée-Maire indique que le bail professionnel fixait un loyer initial de 300 €, puis un loyer de 500 € à compter du 1^{er} avril 2016. L'avenant fixe le loyer à 400 €, révisable annuellement en fonction de l'indice des loyers tertiaires, à partir du 1^{er} avril 2016 pour une durée de 3 ans. Cet avenant a été établi après avoir reçu Mme LAZAR.

1.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ANALYSES ÉCONOMIQUES DES PROJETS

1.1 – Actualisation des tarifs des gîtes communaux

Mme la Députée-Maire informe que l'ouverture de « La Forge » vient compléter l'offre des gîtes du parc PUZENAT. Les tarifs de location actuels sont établis sur une base annuelle de 3 saisons : basse saison – moyenne saison – haute saison. Pour correspondre à la Commune de Bourbon-Lancy qui ne peut pas être comparée à une station balnéaire ou de montagne, il est proposé de répartir l'année sur 2 saisons de location : basse/moyenne saison – haute saison ; et de fixer ainsi les nouveaux tarifs.

CENTRE D'HEBERGEMENT	
Lit dans dortoir ou chambre individuelle	13,00 €
Chambre double	26,00 €
Chambre triple	39,00 €
1 à 2 personnes dans chambre triple	20,80 €/pers/nuite
1 personne dans chambre double	16,90 €/pers/nuite
Etudiant au sein d'un établissement à Bourbon-Lancy (petit déjeuner inclus)	15,50 €/pers/nuite
Forfait 1 nuit pour la totalité du centre avec libre disposition de la cuisine et de la salle de restaurant	471,00 €
Forfait 2 nuits pour la totalité du centre avec libre disposition de la cuisine et de la salle de restaurant	835,00 €
Linge de toilette	5,00 €/pers
Taxe de séjour	0,30 €/jour/personne
Salle de réunion	4,00 €/personne
pas d'animal de compagnie	

LE PIGEONNIER						
Capacité		1 semaine du samedi au samedi - 7 nuits -		* Le couchage permettant 2 personnes supplémentaires est un canapé convertible		
Nombre de personnes	Personnes supplémentaires *	basse/ moyenne saison	haute saison	2 nuits	3 nuits	4 nuits
3	2	360,00 €	415,00 €	205,00 €	235,00 €	255,00 €
LA GRANGE						
Capacité		1 semaine du samedi au samedi - 7 nuits		* Le couchage permettant 2 personnes supplémentaires est un canapé convertible		
Nombre de personnes	Personnes supplémentaires *	basse/ moyenne saison	haute saison	2 nuits	3 nuits	4 nuits
11	2	1 034,00 €	1 139,00 €	589,00 €	659,00 €	719,00 €
LA FORGE						
Capacité		1 semaine du samedi au samedi - 7 nuits				
Nombre de personnes	Personnes supplémentaires	basse/ moyenne saison	haute saison	2 nuits	3 nuits	4 nuits
21	0	1 991,00 €	2 191,00 €	1 141,00 €	1 241,00 €	1 341,00 €
Les tarifs proposés comprennent la literie mise en place, le linge de toilette et le ménage. Pas de service de restauration mais possibilité d'être livré sur place par les restaurateurs et traiteurs locaux.						
Animal de compagnie	8,00 € / jour					
Taxe de séjour le Pigeonnier et la Grange	0,50 € / jour / personne					
Taxe de séjour la Forge	0,60 € / jour/ personne					

Mme PACOT souhaite savoir si le tarif étudiant comprend le petit déjeuner car il est plus élevé qu'une nuit en tarif simple.

Mme la Députée-Maire répond qu'effectivement il comprend le petit déjeuner.

Mme PACOT demande si des horaires d'arrivée et de départ sont fixés pour les forfaits 1 nuit ou 2 nuits.

Mme la Députée-Maire répond qu'en réalité les services s'adaptent à la demande.

Mme PACOT indique également qu'à l'origine La Forge était construite pour agrandir le centre d'hébergement et accueillir plusieurs classes scolaires. Il lui semble que les tarifs fixés pour La Forge ne permettront pas cet accueil. Elle demande donc s'il est envisagé un tarif spécifique pour les groupes scolaires.

Mme la Députée-Maire dit que c'est le tout début de la mise en location de cet espace et qu'il sera nécessaire de s'adapter aux différents cas qui se présenteront.

Mme la Députée-Maire indique qu'un nouveau tarif pour les déjeuners, au restaurant d'insertion, est créé sous la forme d'un abonnement 5 repas ce qui permet de ramener le repas à 8 € au lieu de 10 €.

GRILLE TARIFAIRE CONSEIL MUNICIPAL 6 AVRIL 2016 (présentation des tarifs dans la web resa)	
RESTAURANT D'INSERTION Du lundi au vendredi	
Petit déjeuner	5 €
Déjeuner	10 €
Déjeuner stagiaires, étudiants et moins de 10 ans	5 €
Carte de 5 déjeuners	40 €
SERVICES	
Linge de toilette /pers/séjour (uniquement basse cour)	5 €
Salle de réunion	4€/pers
Guide ballades vertes	4 €

TARIFS SPECIAUX "GROUPES"					
			toute saison	basse saison	haute saison
Location totalité des équipements sauf la forge	46 couchages	2 nuits we	1 540 €		
Location totalité des équipements sauf la forge	46 couchages	2 nuits sem	1 380 €		
Location totalité des équipements	67 couchages	2 nuits we	2 390 €		
Location totalité des équipements	67 couchages	2 nuits sem	2 240 €		
Location totalité des équipements sauf La Forge	46 couchages	semaine		3 950 €	4 280 €
Location des équipements adaptés pour une demande minimum de 40 personnes		semaine	20,50€/pers/nuit		
<i>(proposition adaptée aux tours operators et professionnels du tourisme)</i>					

19 heures 45 – Arrivée de Mme BERNARDIN

Mme PACOT rappelle que lorsque le tarif du repas a été fixé à 10 €, l'augmentation était élevée. Le repas à 8 € dans le cadre de l'abonnement est une satisfaction même s'il aurait été souhaitable de le diminuer encore. Elle pense qu'il est important que des personnes puissent y déjeuner car le centre a des salariés et il doit pouvoir fonctionner.

Mme la Députée-Maire répond qu'effectivement les salariés de l'atelier d'insertion travaillent sur le centre d'hébergement, que ce soit pour les petits déjeuners, les déjeuners, la blanchisserie ou encore l'entretien des locaux.

- Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

5. – FINANCES, ÉCONOMIE BUDGÉTAIRE, AFFAIRES JURIDIQUES

5.1.- Désignation de Monsieur STANIO Marcel en remplacement de Monsieur GAUTHIER Jean-Paul

Mme la Députée-Maire indique que suite à la démission de M. GAUTHIER Jean-Paul du Conseil Municipal, au refus de Monsieur PELLÉ Jean-Michel de siéger au Conseil Municipal, à la démission de Mme BASTOS Laetitia du Conseil Municipal, Monsieur STANIO Marcel a été installé dans ses fonctions.

Il est donc nécessaire de nommer M. STANIO dans différentes commissions. Par ailleurs, en ce qui concerne la Commission d'Appel d'Offres et la Commission Délégation de Service Public, il est important de rappeler la législation en vigueur :

Commission d'Appel d'Offres

M. GAUTHIER était élu suppléant de la Commission d'Appel d'Offres composée de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants élus parmi les membres du Conseil Municipal. Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, les titulaires n'ont pas de suppléant attribué. Lorsqu'un membre quitte la Commission d'Appel d'Offres, les délégués suivants remontent tous d'un cran. Tant que la Commission d'Appel d'Offres comporte suffisamment de délégués (titulaires et suppléants) pour atteindre le quorum (+ de la moitié), la Commission d'Appel d'Offres n'a pas à être complétée. Concrètement, M. GAUTHIER n'a pas à être remplacé dans cette Commission.

Commission Délégation de Service Public

M. GAUTHIER a été élu suppléant de M. DRAPIER lors du Conseil Municipal du 5 avril 2014. La liste N° 2 présentait M. DRAPIER, membre titulaire et M. GAUTHIER, membre suppléant. Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics qui régit cette commission, la démission d'un membre suppléant, alors même que la liste sur laquelle il a été élu ne comprendrait plus d'autres membres du Conseil Municipal suppléants susceptibles de le remplacer, n'entraîne pas de renouvellement intégral de la Commission, dès lors que le membre titulaire conserve son siège. M. GAUTHIER était membre suppléant de M. DRAPIER, par conséquent il n'y a pas lieu de renouveler la Commission puisque M. DRAPIER, membre titulaire conserve son siège.

Mme la Députée-Maire indique également que M. GAUTHIER était membre du Conseil Communautaire et suite à sa démission, M. STANIO devient Conseiller Communautaire.

Mme la Députée-Maire propose de nommer M. STANIO dans les Commissions Municipales suivantes :

Commission 1 : Développement économique et analyses économiques des projets

Commission 7 : Cadre de vie, environnement et propreté - Travaux

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.2.- Désignation de Madame LACROIX Morgane en remplacement de Monsieur JOLY Thomas

Mme la Députée-Maire indique que M. JOLY était Conseiller Communautaire et rappelle la réglementation en vigueur pour le remplacement d'un élu communautaire. Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu. Par conséquent, Mme LACROIX ne peut pas être Conseillère Communautaire. En application de la législation, parmi les 12 candidats au poste de conseiller communautaire sur la liste « Rassemblement Démocratique Bourbonnien », M. BAJAUD Jean-Louis est le 10^{ème} candidat et le 1^{er} homme non élu conseiller communautaire.

Par conséquent, M. BAJAUD Jean-Louis devient conseiller communautaire en remplacement de M. JOLY

Mme la Députée-Maire propose de nommer Mme LACROIX dans les Commissions Municipales suivantes :

Commission 1 : Développement économique et analyses économiques des projets

Commission 3 : Culture et patrimoine

Commission 8 : Solidarités, affaires sociales, CCAS

Par ailleurs, Mme LACROIX sera nommée, par arrêté, Conseillère Municipale Déléguée chargée de la santé et des événements jeunesse qui était la délégation de M. JOLY.

M. DRAPIER souhaite indiquer, suite aux départs de MM. GAUTHIER et JOLY, qu'il a travaillé de nombreuses années avec M. GAUTHIER. Il précise avoir également œuvré dans de bonnes conditions avec M. JOLY qui était à l'écoute et très respectueux des paroles diverses échangées au sein du Conseil Municipal et ajoute ne pas connaître les raisons de son départ.

Mme la Députée-Maire répond à la question posée. M. JOLY était quelqu'un de très dynamique et très ouvert sur de nombreux sujets. Sa démission est due à sa charge de travail très importante, que ce soit professionnellement ou comme élu municipal. M. JOLY était vice-président à la Communauté de Communes et également vice-président au Pays Charolais-Brionnais. Il lui était devenu difficile de concilier ses fonctions, sa vie professionnelle et familiale. Elle ajoute qu'elle respecte tout à fait son choix.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.3.- Désignation des conseillers municipaux membres du Conseil d'Administration du CCAS

Mme la Députée-Maire informe qu'il est nécessaire de désigner les Conseillers Municipaux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). Lors de la séance du Conseil Municipal du 5 avril 2014, une entente a été trouvée pour désigner 8 membres du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.. Elle indique la liste des représentants nommés à cette date :

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)	Edith GUEUGNEAU Michèle COURTIAL – Eloïse ELHARAT – Marguerite GRIVOT – Patrick GRONFIER – Thomas JOLY – Hubert LOUIS – Sylvie MAILLOT – Martine MARION
--	--

Suite à la démission de M. JOLY, et en raison de l'absence de candidat restant sur la liste présentée, il convient de procéder à une nouvelle élection, par le Conseil Municipal, de l'ensemble des administrateurs élus, conformément à la législation en vigueur (Décret N° 2000-6 du 4 janvier 2000 portant modification du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux d'action sociale, Décret N° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au Code de l'Action Sociale et des Familles (partie réglementaire, articles L. 123-6 et R. 123-7 à R. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à un vote à main levée et de présenter une liste unique de candidats composée ainsi :

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)	Edith GUEUGNEAU Michèle COURTIAL – Eloïse ELHARAT – Marguerite GRIVOT – Patrick GRONFIER – Morgane LACROIX – Hubert LOUIS – Sylvie MAILLOT – Martine MARION
--	---

et de les élire.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.4.- Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées – remplacement d'un membre

Mme la Députée-Maire précise qu'il y a également lieu de remplacer M. JOLY par Mme LACROIX dans cette commission. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à un vote à main levée. La Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées sera donc composée comme suit :

Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées	Edith GUEUGNEAU Jean-Louis BAJAUD – Didier CENARD – Annie DUCROIZET – Jaime FERREIRA – Roger JACOB – Morgane LACROIX – Sylvie MAILLOT - Martine MARION
--	---

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.5.- Conseil d'Administration du Collège – remplacement d'un membre

Mme la Députée-Maire indique qu'il y a lieu de remplacer M. JOLY par Mme LACROIX dans cette commission. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à un vote à main levée. Les représentants seront donc les personnes suivantes :

Conseil d'Administration du Collège	Titulaires Edith GUEUGNEAU Hubert LOUIS	Suppléants Murielle HUCHET Morgane LACROIX
--	--	---

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.6.- GIP e-bourgogne – remplacement d'un membre

Mme la Députée-Maire informe qu'il y a lieu de remplacer M. JOLY par Mme LACROIX au sein de cet organisme. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à un vote à main levée. Les représentants seront donc les personnes suivantes :

GIP e-bourgogne	Titulaire Morgane LACROIX	Suppléant Eloïse ELHARAT
------------------------	-------------------------------------	------------------------------------

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.7.- Maison de la Formation – remplacement d'un membre

Mme la Députée-Maire informe qu'il y a lieu de remplacer M. JOLY par Mme LACROIX au sein de la Maison de la Formation. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à un vote à main levée. Les représentants seront donc les personnes suivantes :

Maison de la Formation	Didier CENARD – Annie DUCROIZET – Edith GUEUGNEAU – Murielle HUCHET – Morgane LACROIX – Hubert LOUIS
-------------------------------	--

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.8.- SICALA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses affluents) – remplacement d'un membre

Mme la Députée-Maire informe qu'il y a lieu de remplacer M. JOLY par Mme LACROIX au sein de ce syndicat. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à un vote à main levée. Les représentants seront donc les personnes suivantes :

SICALA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents)	Titulaires Morgane LACROIX Philippe PACAUD	Suppléants Bruno CHARBONNIER Jaime FERREIRA
--	---	--

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.9.-Syndicat des eaux des bords de Loire – remplacement d'un membre

Mme la Députée-Maire informe qu'il y a lieu de remplacer M. JOLY par Mme LACROIX au sein de ce syndicat. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à un vote à main levée. Les représentants seront donc les personnes suivantes :

Syndicat des Eaux des Bords de Loire	Titulaires Bruno CHARBONNIER Edith GUEUGNEAU	Suppléants Jaime FERREIRA Morgane LACROIX
---	---	--

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.10.- Désignation d'un Président spécial pour la séance consacrée au débat sur le Compte Administratif

Mme la Députée-Maire indique que, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion.

Mme la Députée-Maire propose au Conseil Municipal de désigner Monsieur Jean-Marc BRIGAUD, Adjoint en charge des finances, pour assurer la présidence de la séance durant la présentation et le vote du compte administratif.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.11.- Approbation des comptes de gestion 2015 (budget principal et budgets annexes)

Mme la Députée-Maire donne la parole à M. BRIGAUD pour effectuer cette présentation.

M. BRIGAUD reprend tous les états et indique qu'il existe quelques modifications entre le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) et le vote du Budget pour les éléments 2016. Ces modifications ont été présentées lors de la commission des finances.

DGF et contribution au redressement des finances publiques

M. BRIGAUD indique que la Ville de Bourbon-Lancy a subi en 2014 une minoration de la DGF, en 2015 elle s'élevait en cumulé à 276 734 € et cette année elle sera en cumulé de 476 561 €. L'on constate une augmentation de 200 000 € entre les années 2015 et 2016. Une partie concerne la contribution au redressement des finances publiques qui doit s'élever à environ 170 000 € (les chiffres exacts seront connus en juin-juillet) et une autre partie concerne la contribution des Collectivités au maintien de la DGF dont bénéficie les Communes Nouvelles.. Les dotations de l'Etat passeront de 935 644 € en 2015 à 758 976 € en 2016. Ces dotations sont réparties entre dotation forfaitaire et dotation solidarité rurale, cette dernière est légèrement revalorisée ce qui amorti légèrement la baisse de la dotation forfaitaire. La dotation par habitant était de 230 €/habitant en 2014, de 195 €/habitant en 2015 et sera de 165 €/habitant en 2016. En perte cumulée, l'on devrait perdre approximativement 43% de la DGF d'ici 2017. En ce qui concerne le FPIC, qui est le fonds de compensation, la Commune est à la fois bénéficiaire et contributeur, le solde de contribution a été en 2015 de 99 211 €, il devrait être de 127 193 € pour 2016.

Recettes de fonctionnement – Comparatif – Réalisation 2014 - Budget et réalisation 2015- Budget 2016

M. BRIGAUD effectue une présentation détaillée.

Le remboursement sur salaires était budgété à 320 000 € et la réalisation s'élève à 757 000 €. Comme expliqué lors du DOB, cela est principalement dû à des remboursements liés au chantier d'insertion et aux contrats emplois d'avenir qui ont été décalés dans le temps (reçus en 2015 au lieu de 2014). 375 000 € sont donc provisionnés pour le budget 2016 suite aux renseignements donnés par le service des ressources humaines.

Pour les impôts et taxes (payés par les particuliers et professionnels), le montant collecté en 2014 est de 3 347 000 €, budgété en 2015 est de 3 578 000 €, collecté en 2015 est de 3 638 000 € et pour 2016 il est provisionné 3 398 000 €. L'écart retenu entre 2015 et 2016 est principalement imputable à la CVAE (660 000 € touchés en 2015 et la notification pour 2016 est de 404 000 €). Le montant global des impôts et taxes réalisés en 2015 est 5 803 000 € et 5 519 000 € sont budgétés pour l'année 2016. Les dotations et participations passeront en 2016 à 1 935 000 € pour 2 197 000 € réalisés en 2015. Les revenus locatifs sont en hausse pour l'année 2015 avec 578 000 € réalisés et cela est principalement le résultat du travail effectué par Mme FORET pour la location des logements municipaux.

Les travaux en régie par les services municipaux seront en hausse pour le budget 2016 en raison d'une part de la 2^{ème} tranche des travaux de la piscine et d'autre part des travaux d'aménagement de la Mairie (tour).

M. BRIGAUD indique que le montant global des recettes de fonctionnement budgété en 2015 était de 9 137 000 €, et 9 837 000 € ont été réalisés, d'où un boni de 700 000 € (dû en partie au différé des remboursements). Le montant budgété pour 2016 est de 8 840 000 €.

La baisse des recettes budgétées s'explique par la baisse des dotations, de la CVAE et des remboursements sur salaires.

M. DRAPIER fait remarquer que le livret distribué le jour même du Conseil Municipal n'a pas permis de préparer la séance dans de bonnes conditions et demande à ce que dorénavant l'envoi du document soit anticipé.

Mme la Députée-Maire fait remarquer le travail important réalisé par le service et également par M. BRIGAUD qui passe beaucoup de temps à cette préparation et ajoute également que les données budgétaires n'étaient pas toutes connues.

M. DRAPIER complète en indiquant que la *démocratie c'est d'informer l'ensemble des conseillers*.

Mme la Députée-Maire répond que le DOB était très détaillé et expliqué.

M. BRIGAUD dit qu'effectivement la Municipalité est très transparente sur le Budget et que les services n'ont pas pu le faire plus en avant.

M. DRAPIER répond qu'il en est conscient.

M. BRIGAUD continue la présentation avec les dépenses de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement – réalisation 2014 – Budget et réalisation 2015 – Budget 2016

M. BRIGAUD commence en présentant ce qui a été modifié par rapport au DOB.

Sur les « prestations avec entreprises », le montant budgété est de 83 000 € et non pas 80 000 €, cela pour la renégociation des contrats d'assurance.

Pour les « honoraires - divers », 50 000 € sont budgétés :

- 5 000 € supplémentaires ont été budgétés pour les démarches qui seront effectuées pour la recherche d'un médecin,
- 18 000 € supplémentaires suite à la signature de la convention avec l'Office de Tourisme pour la commercialisation des gîtes du parc Puzenat puisque l'Office de Tourisme gère cette commercialisation par différents moyens. La Commune commissionne l'Office à hauteur de 20% des montants encaissés. Le calcul a été effectué par rapport aux recettes 2015.

Sur le poste « charges exceptionnelles » et « provisions exceptionnelles » (poste qui correspond aux litiges que la Collectivité pourrait avoir avec des tiers ou du personnel), une provision a été faite puisqu'une action a été intentée par un membre de l'effectif (plus présent au sein de la Collectivité). La Commune vient de recevoir le résultat de la première instance du Tribunal Administratif et pour l'instant, le plaignant a été débouté de toutes ses demandes. Un appel peut être interjeté, donc en fonction de la suite du dossier, la somme budgétée en dépense pourrait être un gain potentiel pour les exercices 2016 ou 2017.

Les dépenses de gestions des services budgétées à 8 385 000 € en 2015 s'élève en réalité à 7 790 000 €. Sans faire d'autosatisfaction, il est intéressant de constater que les dépenses ont été minorées. Des efforts ont été réalisés par tout le monde, y compris les habitants qui ont supporté l'arrêt de l'éclairage public une partie de la nuit. La politique d'achat a également été revue. Les charges de personnel ont également diminué puisque des recrutements n'ont pas été effectués ou différés : un agent technique n'a pas été remplacé, le poste de magasinier n'a été pourvu et est prévu pour l'année 2016, la Directrice des Services Techniques s'est mise en disponibilité et n'a pas été remplacée. Une économie de 5% a été réalisée sur les dépenses.

Pour l'année 2016, le budget est revu à la hausse et cela s'explique par 3 choses : l'emploi du magasinier est à nouveau budgété, la création d'un poste partagé avec la Commune de Marcigny et une augmentation du personnel à l'atelier d'insertion avec l'ouverture de « La Forge ».

M. BRIGAUD interroge les élus sur des questions éventuelles.

M. DRAPIER dit qu'il est très compliqué d'intervenir. Il indique que lorsque l'on n'est pas dans la majorité, on s'interroge sur les dépenses de personnel car l'on a l'impression que certains services ont été renforcés et l'on se demande si ces choix sont maîtrisés. Il prend l'exemple du service communication. Les élus de sa liste ont le sentiment qu'il y a plus de communication de faite qu'auparavant et il se demande dans quelles conditions ce service, qui représente des charges pour

la Collectivité, trouve réellement sa justification. Il ajoute qu'après réception de l'agenda reçu par tous les Bourbonnais, l'on peut s'interroger, ce document n'est pas réalisé par le service communication, il n'est pas municipal et est semble-t-il financé par la publicité donc doit coûter peu à la Collectivité. La question posée est de savoir qui a réalisé le document et est-ce les acteurs locaux qui l'ont imprimé. Après ce constat, il est légitime de s'interroger sur la maîtrise des dépenses même si le service communication fait du très bon travail.

Mme la Députée-Maire apporte des précisions. Elle confirme que des sociétés démarchent la Commune pour différentes informations. En ce qui concerne l'agenda, il n'a pas coûté un centime à la Commune, il a été payé par des acteurs locaux. La Municipalité a fourni les visuels réalisés par le service communication. Ce document informatif est apprécié par de nombreux habitants. La Commune fait travailler les entreprises POTIER et SOTTY, notamment pour le magazine municipal, l'achat du papier, les disques bleus.

M. DRAPIER dit qu'il est bien de faire des économies, mais si c'est en faisant travailler des entreprises extérieures, il faut être vigilant.

Mme la Députée-Maire répond que c'est le seul document établi en dehors de la Commune. La Municipalité fait effectivement beaucoup de communication et cela est nécessaire. Le service est composé de 3 agents dont un contrat aidé et ce service travaille aussi avec le service culturel pour avoir une vraie dynamique. Les critiques sont là, mais aujourd'hui le service communication travaille énormément sur la signalétique, la lisibilité des locaux, sur de nombreux documents internes de la Mairie.

M. BRIGAUD ajoute que des choix ont été faits, cela est évident. Le non remplacement de la directrice du service financier est effectivement un choix, et ainsi, il a permis le renfort d'autres services.

Mme la Députée-Maire complète en indiquant que le non remplacement de la Directrice des Services Techniques est également un choix. Le constat est que le plus il existe de hiérarchie, moins la communication passe, il a été préférable de recruter quelqu'un pour épauler M. PERROT dans le service bâtiment.

M. BRIGAUD explique que la maîtrise des frais de personnel est ce qu'il y a de plus difficile. Une partie des charges est subie car elle correspond à des décisions nationales. Une des façons de faire des économies sur les charges de personnel est de remplacer des personnes en haut de l'échelon lors de leur départ en retraite par de nouvelles embauches qui débutent en bas de l'échelon. Il rappelle que les charges de personnel représentent 50% des dépenses de la Collectivité et si l'on peut gagner 10% sur ce poste, cela n'est pas négligeable.

Mme la Députée-Maire précise qu'en 30 ans, la Collectivité a changé, les besoins ne sont plus les mêmes, sur certains domaines des spécificités sont nécessaires, des outils sont nécessaires.

M. LOUIS constate que les frais de personnel ont toujours représenté 50% des dépenses et qu'il est important de rester sur ce pourcentage.

M. DRAPIER précise que les dépenses liées au personnel sont descendues à 44% mais que cela est très difficile et qu'il est important de ne pas dépasser les 50%.

Mme la Députée-Maire rappelle que les TAP (Temps d'Aménagement Périscolaire) coûtent à la Commune car du personnel est nécessaire.

M. DRAPIER regrette le choix de la Commune de ne plus prendre d'apprenti.

Mme la Députée-Maire répond qu'aujourd'hui la Commune recrute des emplois d'avenir. Pour avoir des apprentis, il est nécessaire de les encadrer et de les accompagner. Ce qui est intéressant dans les emplois d'avenir, c'est de pouvoir recruter des personnes ayant déjà une qualification.

M. DRAPIER dit être persuadé qu'il est bien d'avoir des emplois d'avenir, mais que l'apprentissage est également un moyen d'aider des familles en difficulté à trouver un maître d'apprentissage.

Mme la Députée-Maire répond que depuis 2 ans, une seule demande d'apprentissage a été formulée pour un service où personne ne pouvait effectuer l'encadrement. Elle ajoute que de nombreuses demandes d'emplois parviennent à la Commune pour les services « petite enfance » et « espaces verts ».

M. LOUIS souhaite finir son intervention, en ajoutant qu'il manque encore du personnel. Certains secteurs, comme la culture manque de personnel pour tenir les musées notamment. Il constate un gros progrès dans la programmation culturelle et se dit conscient qu'il n'est pas possible de recruter.

Mme la Députée-Maire répond qu'avec le recrutement d'un chargé de mission, qui travaillera sur le patrimoine communal, il sera possible d'accompagner les projets culturels à construire.

M. BRIGAUD ajoute que les contraintes financières font qu'il est nécessaire de faire des choix, et si l'on voulait adapter les dépenses aux recettes, il faudrait minorer les effectifs.

M. CENARD précise que la grande problématique de la masse salariale, c'est qu'à effectif égal, avec l'évolution des carrières la charge augmente. Il reconnaît que pour certains services il serait bon d'augmenter les effectifs, mais actuellement il est nécessaire de maîtriser la masse salariale.

Résultats – Masses budgétaires et soldes de gestion

M. BRIGAUD commente les chiffres.

Pour les recettes de fonctionnement, 9 837 000 € réalisés en 2015 et 8 840 000 € budgétés pour 2016.

Pour les dépenses de gestion des services, des économies ont été faites : 8 500 000 € budgétés pour 2015, 7 842 000 € réalisés en 2015 et 8 544 000 € budgétés pour 2016. L'incidence essentielle de l'augmentation est représentée par les charges de personnel.

En ce qui concerne l'épargne brute, qui correspond aux recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement, 637 000 € ont été budgétés en 2015, 1 995 000 € réalisés en 2015. Il est nécessaire de capitaliser ce boni important, car le maintien des taux d'imposition pour l'année 2016 va générer une perte de fonctionnement. L'épargne brute ne sera plus, pour l'année 2016, que de 296 000 €.

Les annuités d'emprunts ne changent pas, la renégociation des emprunts sera significative dans les budgets annexes.

L'épargne nette avec amortissement correspond à ce qui reste après remboursements des emprunts, il restait 65 000 € en budget 2015 et en réalité il reste 1 423 000 €, ce boni servira pour les années futures. L'épargne nette sera négative pour l'année 2016 à moins 284 000 €. Ce chiffre sera peut-être meilleur, mais les dépenses de la Collectivité sont plus importantes que les recettes. Le déficit sera financé sur l'excédent réalisé en 2015.

Le compte de résultat réel, était budgété à moins 17 000 € et il a été en réalité de 1 341 000 € en 2015, il est budgété à moins 405 000 €, ce chiffre étant un maximum et sera moins important.

M. BRIGAUD insiste sur le fait qu'il faut retenir que la tendance est nettement négative. En 2016, la Commune perd presque 600 000 € en dotation et 200 000 € en valeur ajoutée, soit 800 000 € par rapport à l'année 2014. La question à se poser est comment financer si l'on veut investir.

Ratios financiers

M. BRIGAUD commente les ratios financiers. Il signale que le ratio standard de l'épargne brute est d'environ 12% et il sera en 2016 de 1,24%. Il ajoute que toutes les Communes ont les mêmes contraintes que la Ville de Bourbon-Lancy. Les ratios par habitant se dégradent. L'endettement par habitant sera en 2016 à 109,65 €, en sachant que la moyenne des Communes de même strate est de 121 €/habitant.

Bases et taux d'imposition

M. BRIGAUD indique que la Loi des finances 2016 a revalorisé de 1% les bases d'imposition.

Les bases théoriques pour 2016 étaient de 5 522 633 € pour la taxe d'habitation, de 5 967 276 € pour le foncier bâti, de 196 138 € pour le foncier non bâti et de 2 385 522 € pour la CFE. En réalité les bases notifiées sont de 5 553 000 € pour la taxe d'habitation, de 5 938 000 € pour le foncier bâti, de 195 000 € pour le foncier non bâti et de 2 408 000 € pour la CFE. Le foncier bâti est moins important que prévu et cela est certainement la conséquence d'un reclassement de certains bâtiments.

Les taux d'imposition seront les mêmes que pour l'année 2015. Le maintien de ces taux est bien sûr en faveur des contribuables. C'est également en raison d'une remontée de compétences, des Communes à la Communauté de Communes, qui doit être appréhendée sur le territoire global de la Communauté de Communes. La Communauté de Communes a un avantage à appréhender l'impôt par rapport aux Communes, cela lui permet d'améliorer son CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) qui lui génère une meilleure DGF. Il paraîtrait complètement aberrant de remonter les taux d'imposition de la Commune Centre de la Communauté de Communes cela aurait pour conséquence de faire baisser son CIF et par conséquent sa DGF.

Par ailleurs, dans le cas d'une fusion de Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2017, il y aura une refonte de la fiscalité. Il est donc préférable d'attendre 2017 pour voir quelle position la Commune devra tenir.

Mme la Députée-Maire complète en indiquant qu'il est nécessaire d'accompagner la Communauté de Communes pour qu'elle puisse avoir un CIF plus important. L'enjeu est très important pour la Communauté de Communes, mais aussi pour les contribuables de Bourbon-Lancy.

M. CENARD précise que la compétence lorsqu'elle est transférée avant la fusion avec un autre territoire permet à la Commune de ne pas être lésée ultérieurement par l'attribution de compensations. En stratégie de territoire, il sera indispensable qu'il y ait des compétences transférées, mais il existe également une perspective par rapport au CIF et aux dotations bonifiées qui seront accordées en 2017-2018.

M. BRIGAUD ajoute que les compétences qui seront transférées à compter de 2017 seront obligatoirement déduites des attributions de compensation.

Mme la Députée-Maire précise que lors du Conseil Communautaire, il a été évoqué le transfert de la piscine, mais aujourd'hui la Commune n'a pas eu le temps de travailler sur ce transfert. Il est évident que ce sujet doit faire l'objet d'un débat en Conseil Municipal.

M. GRONFIER indique qu'il souhaite savoir, dans l'état actuel des choses, si l'on voulait équilibrer le budget, de combien les impôts devraient être augmentés ?

M. BRIGAUD répond que cela représente 3 à 4% d'augmentation.

M. GRONDIER répond que cela ne serait effectivement pas supportable.

M. BRIGAUD dit qu'il faut effectivement attendre les remontées de compétences qui vont se faire et connaître les charges que la Collectivité aura à supporter.

M. CENARD ajoute qu'il faut être vigilant lorsqu'on parle de pourcentages, car en fait les pourcentages peuvent dépendre des bases.

Mme GOURY dit que si l'on transfère une compétence à la Communauté de Communes, les taux seront diminués sur la Commune mais augmentés sur la Communauté de Communes, il y aura donc un équilibre.

M. CENARD indique que par exemple, dans le cas du transfert éventuel de la piscine, au vu des aménagements réalisés par la Commune, le transfert doit faire obligatoirement l'objet de compensations.

M. BRIGAUD répond que dans le cadre de remontées de compétences en 2017, des attributions de compensation seront versées à la Commune. S'il y a fusion des territoires, on passera certainement en fiscalité unique et donc les impôts des entreprises qui sont perçus aujourd'hui par la Collectivité Locale seront perçus par la Collectivité Communauté de Communes. Les références prises seront celles de l'année 2016 (en particulier la CVAE).

M. DRAPIER dit que c'est effectivement un sujet complexe et il souhaite remercier la Communauté de Communes des débats qui ont été ouverts. Il souhaite qu'il y ait un débat à la Commune, opposition comprise, car le transfert de la piscine est un bon exemple. Si le transfert ne se faisait pas en 2016, cela serait double peine pour la Commune de Bourbon-Lancy. Il est nécessaire de savoir dans quelles conditions le transfert doit se réaliser. Il doit y avoir un débat au Conseil Municipal qui permette d'être mieux initié et d'expliquer davantage les enjeux.

Mme la Députée-Maire répond qu'elle proposera une réunion de travail.

M. LOUIS constate qu'il est extrêmement complexe de comprendre les nouvelles façons de payer les impôts à la Communauté de Communes, et également la nouvelle fiscalité. Suite aux propos de M. CENARD, il en déduit que les impôts de la Communauté de Communes augmenteront un peu, en pourcentage beaucoup et au total peu.

Les bases augmentant, il y a forcément augmentation des impôts locaux pour tout le monde. Il faut y ajouter une petite augmentation de la Communauté de Communes, une augmentation de la taxe sur le m³ d'eau donc le résultat est qu'il y aura tout de même une pression fiscale augmentée. Si l'on regarde la situation de Bourbon-Lancy : 98 jeunes de 18 à 25 ans sont au chômage - les fonctionnaires territoriaux ont vu leur pouvoir d'achat baisser depuis l'an 2000 - les retraites baissent. Il n'est donc pas possible d'augmenter les impôts. La politique gouvernementale fait que la Commune perd environ 460 000 € ce qui est très important. Cependant des citoyens perçoivent 7 000 000 €/an, des sociétés placent leur argent au Panama et échappent aux impôts.

Mme la Députée-Maire répond que c'est pour cela que la France va mal, et qu'il est difficile de gérer un pays quant on voit de grandes entreprises qui ne paient pas les cotisations sociales.

M. LOUIS cite un texte de Jean Jaurès du 12 juin 1906 (Ferdinand Sarrien était au Gouvernement) et précise que cet extrait correspond exactement à la situation d'aujourd'hui.

M. BRIGAUD précise qu'il ne faut pas faire l'amalgame entre les entreprises qui emmènent l'argent au Panama et le réseau de PME locales qui contribuent à faire vivre le pays.

5.11.- Approbation des comptes de gestion 2015 (budget principal et budgets annexes)

M. BRIGAUD indique que ce sont les comptes fournis par M. le Percepteur.

Budget Principal

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Résultat de l'exercice	- 844 080,95	1 344 892,39	500 811,44

Le déficit de la section d'investissement ne tient pas compte des restes à rapporter.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Budget Annexe Assainissement

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Résultat de l'exercice	3 184,41	- 39 462,05	- 36 277,64

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Budget Annexe Eau

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Résultat de l'exercice	- 30 471,28	86 436,47	55 965,19

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Budget Annexe TVA Loyers

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Résultat de l'exercice	- 460 312,90	21 452,37	- 438 860,53

- Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

Budget Annexe TVA Relais

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Résultat de l'exercice	- 228,24	6 893,31	6 665,07

M. BRIGAUD indique que ce budget correspond à la blanchisserie et du fait de sa vente, ce budget n'existera plus.

- Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

M. BRIGAUD présente les résultats consolidés de tous les budgets.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement : Exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Résultat de l'exercice	2 830 378,02	38 267,35	88 303,53	0	2 880 414,20

Mme la Députée-Maire se retire pendant le vote.

5.12.- Approbation du Compte Administratif 2015 – Budget principal

Monsieur BRIGAUD commente les comptes et fait procéder au vote.

		Dépenses	Recettes
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	8 600 908,39	10 587 593,60
	Section d'investissement	3 973 207,64	4 024 366,16
	Total cumulé	12 574 116,03	14 611 959,76

- Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

5.13.- Approbation du Compte Administratif 2015 – Budget Annexe Assainissement

Monsieur BRIGAUD commente les comptes et fait procéder au vote.

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	404 437,47	358 659,16	- 45 778,31
	Section d'investissement	846 402,69	869 893,35	23 490,66
	Total cumulé	1 250 840,16	1 228 552,51	- 22 287,65

- Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

5.13.- Approbation du Compte Administratif 2015 – Budget Annexe Eau

Monsieur BRIGAUD commente les comptes et fait procéder au vote.

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	39 326,36	292 039,29	252 712,93
	Section d'investissement	840 529,83	841 157,39	627,56
	Total cumulé	879 856,19	1 133 196,68	253 340,49

- Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

5.15.- Approbation du Compte Administratif 2015 – Budget Annexe avec TVA Loyers

Monsieur BRIGAUD commente les comptes et fait procéder au vote.

Résultat cumulé	Dépenses		Recettes	
	Section de fonctionnement	252 980,34		291 385,24
	Section d'investissement	2 129 754,99		2 112 728,02
	Total cumulé	2 382 735,33		2 404 113,26

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.16.- Approbation du Compte Administratif 2015 – Budget Annexe avec TVA Relais

Monsieur BRIGAUD commente les comptes et fait procéder au vote.

Résultat cumulé	Dépenses		Recettes	
	Section de fonctionnement	3 066,69		14 393,66
	Section d'investissement	11 933,02		5 852,39
	Total cumulé	14 999,71		20 246,05

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.17.- Affectation du résultat 2015 – Budget Principal

Mme la Députée-Maire revient et reprend la présidence de la séance.

M. BRIGAUD présente l'affectation des résultats.

- en section de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2015 est de 1 986 685,21 €
- en section d'investissement, le résultat de l'exercice 2015 est de – 653 529,89 €
- soit un résultat 2015 excédent de 1 333 155,32 €

Il est proposé d'affecter les résultats de la façon suivante :

Reprise des restes à encaisser au 31/12/15	2 565 550,00	
Financement des restes à payer au 31/12/15	- 1 860 861,59	
Reprise du déficit d'investissement 2015	- 653 529,89	
Total	51 158,52	
Affectation à la section d'investissement		653 529,89
Affectation à la section de fonctionnement		1 333 155,32

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.18.- Affectation du résultat 2015 – Budget Annexe Assainissement

M. BRIGAUD indique :

- en section de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2015 est de – 45 778,31 €
- en section d'investissement, le résultat de l'exercice 2015 est de 698 727,89 €
- soit un résultat 2015 excédent de 652 949,58 €

Il est proposé d'affecter les résultats de la façon suivante :

Reste à payer au 31/12/2015	- 675 237,23	
Reprise de l'excédent d'investissement	698 727,89	
Total	23 490,66	
Reprise de l'excédent de la section investissement		698 727,89
Reprise du déficit de la section de fonctionnement		- 45 778,31

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.19.- Affectation du résultat 2015 – Budget Annexe Eau

M. BRIGAUD indique :

- en section de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2015 est de 252 712,93 €
- en section d'investissement, le résultat de l'exercice 2015 est de 781 627,56 €
- soit un résultat 2015 excédent de 1 034 340,49 €

Il est proposé d'affecter les résultats de la façon suivante :

Financement des restes à payer	781 000,00	
Reprise de l'excédent d'investissement 2015	781 627,56	
Reprise de l'excédent à la section d'investissement		781 627,56
Reprise de l'excédent à la section de fonctionnement		252 712,93

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.20.- Affectation du résultat 2015 – Budget Annexe avec TVA Loyers

M. BRIGAUD indique :

- en section de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2015 est de 38 404,90 €
- en section d'investissement, le résultat de l'exercice 2015 est de – 183 682,43 €
- soit un résultat 2015 déficit de - 145 277,53 €

Il est proposé d'affecter les résultats de la façon suivante :

Financement des restes à payer	- 33 344,54	
Reprise des restes à encaisser	200 000,00	
Reprise du déficit d'investissement	- 183 682,43	
Résultat net d'investissement	- 17 026,97	
Affectation à la section d'investissement		17 026,97
Affectation à la section de fonctionnement		21 377,93

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.21.- Affectation du résultat 2015 – Budget Annexe avec TVA Relais

M. BRIGAUD indique :

- en section de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2015 est de 11 326,97 €
- en section d'investissement, le résultat de l'exercice 2015 est de – 6 080,63 €
- soit un résultat 2015 excédent de 5 246,34 €

Il est proposé d'affecter les résultats de la façon suivante :

Affectation à la section d'investissement	6 080,63
Affectation à la section de fonctionnement	5 246,34

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.22.- Vote du Budget Primitif 2016 – Budget Principal

M. BRIGAUD effectue la présentation du programme d'investissement 2016.

Dépenses d'investissement 2016

Mme la Députée-Maire indique que pour le chapitre « travaux terrains », il sera nécessaire de budgéter les crédits ouverts pour les travaux à effectuer pour la maîtrise des eaux pluviales de St Marc. Récemment, suite à la pluie tombée, le Borne s'évacuait normalement, mais par contre des quantités d'eau importantes arrivaient de St Marc. Il est donc nécessaire d'intervenir.

M. DRAPIER rappelle qu'une étude a été réalisée et elle montre qu'il existe un réel enjeu de sécurité sur le ruisseau du Borne. Il considère que d'intervenir sur le versant de St Marc est un minimum. L'étude faite semble démontrer que les crues du Borne présentent un risque sanitaire pour le quartier thermal et ses activités économiques. Il ne faut pas oublier que le Borne peut avoir des crues extrêmement violentes sur des durées très contraintes. La sécurisation ne doit pas être abandonnée, même si financièrement c'est compliqué.

Mme la Députée-Maire précise que le cabinet d'études a été recontacté, mais qu'aujourd'hui le coût financier est énorme et que la priorité est de faire le versant St Marc. Une commande est en cours pour faire nettoyer tout le ruisseau. L'année dernière, chaque propriétaire a reçu un courrier lui demandant d'entretenir le ruisseau sur sa propriété. Cette année, une entreprise d'insertion va procéder au nettoyage. Pour 2016, des travaux seront réalisés sur le versant St Marc et les autres travaux seront réalisés sur les années 2017-2018-2019.

M. BRIGAUD continue la présentation.

Sur le chapitre « études », 34 116 € correspondent à la géothermie. Pour les « immobilisations corporelles », 60 000 € sont budgétés pour les acquisitions en cours.

Mme PACOT, pour le chapitre « matériels – équipements » souhaite savoir si les 94 000 € proposés correspondent à l'achat de matériel informatique et ajoute avoir travaillé sur un dossier de location de matériel informatique.

Mme la Députée-Maire répond que l'entreprise de location a été contactée. Une étude est en cours pour le renouvellement de tout le matériel informatique (cyber-espace, centre de ressources –mairie) et également pour changer les serveurs. Le transfert des services techniques dans l'ancienne usine de GUY HF devra aussi être pris en compte, ainsi que les services extérieurs de la Mairie pour permettre un travail en réseau de tous.

M. BRIGAUD ajoute que l'inconvénient de la location est que l'on perd la TVA.

M. BRIGAUD commente les travaux à réaliser et **Mme la Députée-Maire** indique, en ce qui concerne le cimetière, qu'il est absolument nécessaire d'avoir un jardin du souvenir.

Pour le réaménagement du parc thermal, **Mme la Députée-Maire** précise qu'une étude est en cours avec l'Hôpital pour effectuer différents travaux sur l'Allée d'Aligre et le parc. Le mini-golf sera transféré

au Plan d'Eau, il sera remplacé par un parc de balançoires. Elle ajoute que le parc thermal doit refléter l'image de la Ville.

M. DRAPIER indique qu'il semble déraisonnable de défaire quelque chose de récent. Avec des contraintes budgétaires, on peut comprendre de réhabiliter de l'ancien plutôt que de faire du neuf. Pour les élus de sa liste, cela s'apparente à du gaspillage.

Mme la Députée-Maire répond qu'il n'est pas fait de gaspillage mais des économies car lorsque l'on va au parc, on voit l'entretien à réaliser chaque semaine. De même, il faut considérer que tous les ans la pelouse synthétique du mini golf est à refaire. L'image donnée dans ce quartier n'est pas une bonne image. Elle complète que l'on ne défait pas pour défaire, que le travail sera fait en régie et que c'est un choix.

M. BRIGAUD continue la présentation par les travaux dans les bâtiments scolaires et indique que les principaux travaux concernent le restaurant scolaire de l'école de St Denis.

M. DRAPIER souhaite intervenir au sujet du restaurant scolaire et indique que des images furtives ont été présentées en Conseil Municipal. Il semble comprendre que le restaurant scolaire sera implanté dans la cour et il se demande si cela n'est pas regrettable. Il ajoute qu'il aurait peut-être été possible de le réaliser dans un environnement qui donne sur la cour mais peut-être les enseignants sont-ils d'accord.

Mme la Députée-Maire répond que la Commission des travaux s'est réunie et que le choix de le faire dans la cour est une façon de rationaliser les espaces. Ce choix répond aussi à des impératifs de sécurité. Elle précise que lors de la présentation du projet, l'architecte a indiqué n'avoir jamais vu autant d'espace de cour pour les enfants. Une présentation a été faite aux enseignants et c'est aussi un choix politique. L'implantation facilite la surveillance par les personnels.

Mme HUCHET indique que la cour actuelle a une surface de 3 000 m² et que la surface légale de cour pour 6 classes est de 700 m².

M. BRIGAUD continue la présentation avec les travaux dans les bâtiments.

Mme la Députée-Maire indique, en ce qui concerne les travaux au stade de football de Saint Denis que le projet est revu à la baisse.

Par ailleurs, pour la ligne consacrée aux travaux de toiture à effectuer au Complexe « Marc GOUTHERAUT », elle indique que la Commune est confrontée à de nombreuses réfections à réaliser. Pour le complexe « Marc GOUTHERAUT », elle précise qu'il y a urgence car l'eau de pluie coule par infiltration.

M. LOUIS ajoute que c'est également le même problème à la médiathèque.

Mme la Députée-Maire précise que la toiture est également à refaire à l'école « Pierre et Marie Curie ».

M. BRIGAUD reprend sur le chapitre « travaux dans les bâtiments » en indiquant que le montant budgété en 2015 pour les ateliers techniques municipaux – Rue de Gueugnon est abandonné pour l'instant.

Mme la Députée-Maire informe qu'il est nécessaire d'attendre le transfert du service bâtiment dans l'ancienne usine GUY HF pour travailler sur l'aménagement des ateliers municipaux actuels.

M. BRIGAUD, pour le chapitre « travaux de voirie et réseaux », annonce un budget de 50 000 € pour les WC publics du stade de St Denis.

Mme la Députée-Maire ajoute que l'objectif est de positionner ces WC entre l'espace foot et l'espace boules lyonnaises.

M. LOUIS demande s'il n'existe pas des toilettes moins onéreuses que 50 000 €.

Mme la Députée-Maire répond que non mais que par contre il en existe des plus chers.

M. BRIGAUD indique, pour la voirie communale, que la somme budgétée s'élève à un peu plus de 400 000 €.

Mme la Députée-Maire précise que ce montant comprend les fossés, les voies communales et rurales et également des trottoirs à réaliser dans les lotissements.

M. BRIGAUD continue avec une somme de 21 000 € budgétée pour la réalisation d'un embarcadère au Fourneau.

Mme la Députée-Maire ajoute que l'objectif est de permettre aux pompiers d'avoir un endroit pour mettre leur bateau à l'eau et également de permettre aux touristes qui descendent la Loire en canoë de s'arrêter.

M. JACOB complète en indiquant que le lieu choisi pour cet embarcadère est situé à droite du pont.

M. BAJAUD précise qu'il se situera juste avant la lagune.

M. DRAPIER souhaite rappeler que la lagune du Fourneau est surchargée et qu'un projet visait à désengorger cette lagune, il souhaite connaître si celui-ci est toujours d'actualité.

Mme la Députée-Maire répond que le dossier est toujours en cours, et que lors de l'installation de la déchetterie dans la zone des Forges une concertation a été faite pour envoyer l'assainissement du lotissement de Sornat vers la lagune des Forges. Seul l'assainissement du quartier du Fourneau irait sur la lagune du Fourneau.

M. BRIGAUD continue avec un acompte à verser à l'OPAC pour le lotissement du Champ des Fées. Il précise que les travaux de ce lotissement sont actuellement en standby en raison des fouilles archéologiques complémentaires à réaliser.

Mme la Députée-Maire indique avoir rencontré de nouveau l'OPAC qui se pose beaucoup de questions puisque pour le lotissement prévu au Champ des Fées une nouvelle étude archéologique doit être réalisée et qu'elle a un coût de 360 000 €.

M. DRAPIER demande si le rapport est en possession de la Commune car il serait intéressant à consulter.

Mme la Députée-Maire répond que le dossier est en Mairie et peut être consulté. La question à se poser aujourd'hui est de savoir si ce lotissement pourra se réaliser car 50% du coût des fouilles est à la charge de la Commune.

M. LOUIS précise que de belles découvertes ont été faites et qu'elles sont intéressantes.

Mme la Députée-Maire indique qu'elle avait évoqué, avec M. LOUIS, la possibilité de faire un chantier archéologique, mais cela coûte cher.

M. LOUIS ajoute que des escaliers et des grandes dalles ont été découvertes, mais très profond, de 4 à 5 mètres sous le sol actuel.

Mme la Députée-Maire dit que ce lotissement était une façon d'amener une population en centre ville et qu'il ne faut pas oublier que pour faire ce lotissement avec l'OPAC, la Commune contribue à hauteur de 200 000 € pour les réseaux. L'OPAC va abattre un immeuble au Carrage et propose de construire des maisons, mais c'était déjà dans leur programme de 2010. Il est aussi possible de leur proposer le terrain de Sornat dont la Commune détient le foncier. Elle informe également que des investisseurs s'intéressent à la Ville de Bourbon-Lancy et un projet verra bientôt le jour, il sera présenté en réunion publique.

M. BRIGAUD continue en présentant les recettes d'investissement.

Recettes d'investissement 2016

M. BRIGAUD présente les subventions qui peuvent être inscrites au budget lorsqu'elles sont certaines.

En ce qui concerne les emprunts, il indique qu'ils sont encore diminués pour arriver cette année à 2 080 000 €.

Pour le FCTVA, il n'est pas très important puisqu'il y a 2 années de décalage. Il concerne l'investissement 2014 et s'élève à 137 000 €.

Il continue en précisant que

- 18 000 € sont budgétés pour la taxe d'aménagement,
- 653 529,89 € d'excédent de fonctionnement sont affectés pour financer les restes à réaliser au 31/12/2015,
- 284 000 € d'autofinancement pris sur le budget de fonctionnement pour autofinancer une partie de l'investissement,
- 75 000 € budgétés pour les cessions immobilières et mobilières qui correspondent aux cessions prévues, dont deux sont réalisées (maison Compin – un logement Résidence du Chatelot),
- 515 400 € de dotations d'amortissement.

Le total des recettes d'investissement s'élève à 4 148 650,89 € égal au montant des dépenses.

M. DRAPIER indique que les élus de sa liste voteront contre le budget et il en explique les raisons. Sur le budget de fonctionnement des choix sont faits et ils sont légitimes mais trois choix ont notamment des conséquences sur ce budget :

- le choix de faire une saison culturelle,
- le choix d'avoir une politique de communication,
- le choix du fleurissement.

Il précise que faire ces choix en termes de fonctionnement imposeraient à la fois de revisiter la logique de fonctionnement à minima avec des économies. Des choix d'investissement sont faits, notamment avec le principal projet d'investissement qui est une crèche, ce qui peut se justifier, mais qui aura des conséquences. Il lui semble, ainsi qu'à ses colistiers, malgré les bonnes intentions de la majorité, celle-ci a une vision à court terme.

M. BAJAUD répond qu'il n'est pas possible de dire que la crèche est un projet à court terme. Cette crèche est pour le bien de la population, pour attirer des ménages avec de jeunes enfants tout en fixant ces foyers sur la Commune et par ce fait relancer le commerce. Il interpelle M. DRAPIER en lui faisant remarquer que lui aussi a fait des choix quelques fois grandioses plutôt que d'effectuer des réparations sur des bâtiments municipaux.

M. DRAPIER complète ses propos en précisant qu'il faut comprendre que les choix de la majorité sont des choix cohérents, notamment celui de la crèche et que gouverner c'est choisir. Toutefois la Majorité a fait le choix, à la fois d'avoir des dépenses de fonctionnement en augmentation, et en même temps, d'avoir un budget d'investissement sur lequel le choix prioritaire va lui aussi avoir des conséquences. Le vrai enjeu d'économie budgétaire, dans les années à venir, est de travailler avec la Communauté de Communes pour savoir comment optimiser et mutualiser.

Mme HUCHET précise que le restaurant scolaire de St Denis aurait quand même dû être fait bien avant. Les parents déploreraient déjà en 2009 l'état insalubre du bâtiment. Le choix d'effectuer des réparations sur les bâtiments municipaux est fait par nécessité.

Mme PACOT indique qu'ils ne sont pas contre ces choix.

M. CENARD souhaite préciser que la crèche n'est pas un projet à court terme. Dans une politique d'attractivité, une crèche est indispensable. De jeunes familles viennent travailler à Bourbon-Lancy mais ne s'y installent pas, tout simplement et très certainement parce qu'elles ne trouvent pas les services qu'elles recherchent. Les modes de vie évoluent et il faut apporter de la diversité. Il dit être conscient que cela va générer du fonctionnement mais des écoles aussi génèrent du fonctionnement et personne ne va dire que c'est un mauvais choix d'investir dans les écoles. La vision n'est pas à court terme mais à long terme au vu des besoins d'attractivité.

M. DRAPIER répond que l'équilibre budgétaire proposé leur semble être fait sur des projets à court terme, d'un côté le budget de fonctionnement est conséquent et de l'autre il y a des investissements. Il est nécessaire de faire des choix et les choix ne sont pas faits. Il rappelle que la crèche était un projet de l'ancienne municipalité et qu'il a été temporisé pour des problèmes de gestion.

Mme la Députée-Maire et M. CENARD indique que la majorité ne fait pas les mêmes choix.

M. GRONFIER répond à M. DRAPIER que ses propos le font bondir et réagir.

Mme DUCROIZET précise, en ce qui concerne la crèche, que le projet est réfléchi avec les partenaires qui aident à préparer un budget de fonctionnement et depuis 6 mois de nouvelles familles font part de leur besoin d'une crèche.

Mme la Députée-Maire répond aux propos de l'opposition et indique à M. DRAPIER qu'effectivement ils n'ont pas la même vision. Elle précise qu'il faut vivre avec son temps et que dans une station thermale l'attractivité est importante. La majorité a fait le choix d'aller vers une ville fleurie et accueillante. De plus, les élus de la majorité sont fermement convaincus que sans culture on ne peut pas développer le tourisme. En ce qui concerne la communication, un nouveau logo et un nouveau magazine ont été créés et cela est respectueux pour la population. Elle ajoute que pour avoir été élue dans la même équipe municipale, il y a eu beaucoup de projets d'investissements mais à chaque fois le fonctionnement n'était pas prévu.

Pour revenir sur les choix de la majorité, elle précise que pendant 40 ans la piscine n'a pas été entretenue, les bureaux de la Mairie non plus. Il faut faire face à une quantité importante de réparations :

- toitures de la salle « Marc Gouthéaut », de l'école « Pierre et Marie Curie », de la médiathèque, de Celtô

Elle continue en précisant que jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu d'anticipation sur les travaux. Le mandat actuel sera peut-être un mandat de rénovation mais au moins les Bourbonnais auront des bâtiments municipaux en bon état.

Elle ajoute que la crèche n'est pas un projet à court terme et que c'est un outil d'avenir. En ce qui concerne le restaurant scolaire, il a 64 ans et c'est un investissement prioritaire.

Elle poursuit et indique que l'équipe de la majorité réfléchit et travaille également avec la Communauté de Communes. Dans les projets de la majorité il y avait une maison de services publics dans l'Hôtel de la Poste et après étude, les travaux de rénovation sont trop coûteux. En outre, dorénavant, si une maison de services publics se crée, elle sera intercommunale. L'équipe de la majorité travaille de façon rationnelle pour rendre la Commune attractive. La communication et la culture font partie de l'attractivité et il faut être en capacité de s'adapter aux besoins de la population. Pour la piscine, même si elle sera transmise à la Communauté de Communes, les élus peuvent être fiers d'avoir engagé des travaux de rénovation car c'est un bel outil au cœur de Ville. La Commune dispose également d'une nature exceptionnelle avec des parcs qu'il faut valoriser. Elle termine en concluant que les choix de la majorité ne sont pas ceux de l'opposition, mais il ne peut pas être dit qu'ils sont à court terme.

M. DRAPIER souhaite ajouter qu'il lui semble que faire une crèche en oubliant les lotissements n'est pas un choix cohérent. Il demande d'effectuer des choix qui permettront d'équilibrer les enjeux budgétaires de la Commune car pour l'instant ils ne sont pas pris en considération.

M. CENARD répond que des lotissements ont été créés depuis longtemps mais on s'aperçoit qu'ils n'ont pas eu d'impact sur la démographie. La démographie a été décroissante de façon constante malgré les lotissements qui ont tous bien fonctionné. Il est donc nécessaire de se soucier des autres facteurs.

M. STANIO indique qu'il a été évoqué la démolition des bâtiments de la boucherie et de la boulangerie, il souhaite savoir si les travaux seront réalisés en régie et si des récupérations de matériaux sont prévues.

Mme la Députée-Maire répond que les travaux ne seront pas réalisés en régie et que des devis ont été demandés aux entreprises locales pour connaître le prix des travaux. Il existe des risques, notamment sur la démolition de la boucherie qui est un immeuble avec murs mitoyens et il faut effectuer des travaux très sécurisés. Les matériaux qui pourront être récupérés le seront comme cela se pratique actuellement.

Mme la Députée-Maire propose le vote pour le budget principal qui s'établit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 173 608,32	8 840 453,00
	-	-	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	-	0,00	1 333 155,32
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	10 173 608,32	10 173 608,32
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 634 259,41	1 583 100,89
	-	-	-
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 860 861,59	2 565 550,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	-	653 529,89	0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 148 650,89	4 148 650,89
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	14 322 259,21	14 322 259,21

➤ **Accord à la majorité des membres présents et représentés avec 23 voix POUR, 4 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS**

5.23.- Vote du Budget Primitif 2016 – Budget Annexe Assainissement

M. BRIGAUD présente le Budget Annexe Assainissement et indique que ce sujet a été abordé lors du DOB. Il rappelle qu'aujourd'hui il est nécessaire d'équilibrer ce budget car les dépenses sont fixes et importantes (entretien – personnel détaché à la STEP – amortissement des travaux réalisés – remboursement des emprunts). Deux solutions sont possibles :

- la première est d'augmenter le prix au m³ pour équilibrer le budget, il serait donc nécessaire de passer de 1,10 € HT à 1,50 € HT,

- la deuxième solution est d'instituer une part fixe « abonnement »

Pour équilibrer le budget, il faut dégager 360 000 €, il est donc proposé un mixte des deux solutions :

1.- instituer une part fixe « abonnement » de 20 € HT par foyer

2.- de passer la surtaxe de 1,10 € HT à 1,30 € HT

M. BRIGAUD indique que l'incidence, pour un foyer avec une consommation standard de 120 m³, en instituant une part fixe et en augmentant la part variable serait pour l'année de 50 €. Il rappelle que les comparaisons avec d'autres villes ont été effectuées lors du DOB.

Mme la Députée-Maire propose le vote pour le Budget Annexe Assainissement qui s'établit de la façon suivante :

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	485 918,69	531 697,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	-	45 778,31	0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	531 697,00	531 697,00
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	247 660,66	224 170,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	675 237,23	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	-	0,00	698 727,89
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	922 897,89	922 897,89
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 454 594,89	1 454 594,89

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.24.- Vote du Budget Primitif 2016 – Budget Annexe Eau

M. BRIGAUD présente le Budget Annexe Eau et indique que des reports sont effectués en investissement.

Mme PACOT demande si, sur ce budget, il n'existe pas une marge de main d'œuvre pour le reporter sur le budget assainissement.

M. BRIGAUD répond que non car la surtaxe est déjà de 0,20 € HT.

M. DRAPIER indique que les élus de sa liste votent avec la majorité car il existe des choix qu'il faut assumer collectivement.

Mme la Députée-Maire propose le vote pour le Budget Annexe Eau qui s'établit de la façon suivante :

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	359 212,93	106 500,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 252 712,93
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	359 212,93	359 212,93
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	82 769,56	82 142,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	781 000,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 781 627,56
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	863 769,56	863 769,56
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 222 982,49	1 222 982,49

➤ Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

5.25.- Vote du Budget Primitif 2016 – Budget Annexe avec TVA Loyers

M. BRIGAUD présente le Budget Annexe avec TVA Loyers. Les loyers qui restent sont principalement le bâtiment de la ZA du Vigneau, Celtô, le bâtiment de FOCAL et le village de chalets du Breuil.

Mme la Députée-Maire propose le vote pour le Budget Annexe TVA Loyers qui s'établit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	234 382,93	213 005,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 21 377,93
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	234 382,93	234 382,93
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	587 320,00	604 346,97
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	33 344,54	200 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 183 682,43	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	804 346,97	804 346,97
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 038 729,90	1 038 729,90

➤ Accord à la majorité des membres présents et représentés avec 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS

5.26.- Vote du Budget Primitif 2016 – Budget Annexe avec TVA Relais

M. BRIGAUD présente le Budget Annexe TVA Relais et indique qu'il va se terminer avec la vente de la blanchisserie.

Mme la Députée-Maire propose le vote pour le Budget Annexe TVA Relais qui s'établit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 076,34	830,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 5 246,34
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	6 076,34	6 076,34
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	83 714,00	89 794,63
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 6 080,63	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	89 794,63	89 794,63
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	95 870,97	95 870,97

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

M. BRIGAUD remercie toutes les personnes qui l'ont aidé à réaliser ce budget et à le présenter.

Mme la Députée-Maire indique que le Budget est un travail important qui reflète la vision de la majorité pour les Bourbonnien(ne)s et le service public.

5.27.- Vote des taux d'imposition 2016

Mme la Députée-Maire indique qu'il est proposé de maintenir les taux de l'année 2015 et précise que les bases sont revalorisées selon la Loi des finances et rappelle les taux qui sont les suivants.

	Taux 2016
Taxe d'Habitation	21.83 %
Taxe sur le Foncier Bâti	18.38 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	59.47 %
Contribution Foncière des Entreprises	18.88 %

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.28.- Budget Annexe Assainissement – Redevance Assainissement – Tarifs applicables à compter du 6 avril 2016

M. BRIGAUD indique qu'il est nécessaire d'effectuer un vote pour la redevance assainissement comme cela vient d'être exposé lors de la présentation du Budget Primitif Assainissement. Il rappelle donc qu'il est proposé d'augmenter le tarif actuel de 0,20 € HT par litre d'eau consommé, ce qui portera le tarif à 1,30 € HT au lieu de 1,10 € HT et d'instituer une part fixe « abonnement » de 20 € HT par abonné. Cette augmentation permettra de générer avec un nombre d'abonnés de 2 187, et une prévision de consommation de 245 000 m³, un produit TTC de 398 464 €.

Mme la Députée-Maire fait procéder au vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.29.- Subvention exceptionnelle – TBCO – 10^{ème} édition

Mme la Députée-Maire présente la demande de subvention exceptionnelle du Tour du Pays Charolais Brionnais (TBCO). Elle précise que cette course cycliste est un temps fort pour le territoire et chaque année la Commune participe financièrement.

Cette année, Bourbon-Lancy sera Ville étape et elle propose de délibérer pour attribuer au TBCO une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.30.- Demande de subventions pour la création d'une crèche multi accueil

Mme la Députée-Maire indique que la majorité pense que la construction de la crèche est un enjeu capital pour la Commune et qu'elle va compléter l'offre existante. Un travail a été réalisé avec l'Agence Technique Départementale, la Caisse d'Allocation Familiale de Saône et Loire, la MSA et la Sem Val de Bourgogne. Le coût est estimé à 1 282 000 € et c'est pour cette raison que des dossiers doivent être présentés, notamment auprès :

- du Pays Charolais Brionnais pour obtenir des fonds européens dans le cadre du programme LEADER, à hauteur de 20% du projet,
- du Conseil Départemental pour 40 000 €,
- de la CAF pour une aide de 9 400 € par place,
- des entreprises qui pourraient réserver des berceaux,
- de l'ADEME et de la région.

Mme la Députée-Maire propose de l'autoriser à faire toutes les études nécessaires à la réalisation du projet, à solliciter les entreprises de travaux conformément au Code des Marchés Publics et à solliciter toutes les subventions auprès des organismes publics et des entreprises privées susceptibles de participer et soutenir financièrement la réalisation de la crèche.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.31.- Demande de subventions pour la construction d'un restaurant scolaire

Mme la Députée-Maire indique que pour la construction du restaurant scolaire à l'école élémentaire de St Denis des demandes de subventions doivent être formulées auprès :

- du Pays Charolais Brionnais dans le cadre de la convention territoriale, la subvention s'élève à 92 000 € sur la part restaurant,
- du Pays Charolais Brionnais pour obtenir des fonds européens dans le cadre du programme LEADER, à hauteur de 20% du projet,
- du Conseil Départemental pour une aide maximale de 60 000 €,
- de l'ADEME et de la région.

Mme la Députée-Maire propose de l'autoriser à faire toutes les études nécessaires à la réalisation du projet, à solliciter les entreprises de travaux conformément au Code des Marchés Publics et à solliciter toutes les subventions auprès des organismes publics et des entreprises privées susceptibles de participer et soutenir financièrement la réalisation du restaurant scolaire.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.32.- Demande de subventions pour la construction d'une chaufferie bois

Mme la Députée-Maire donne la parole à M. JACOB et précise qu'il a réalisé un travail important avec M. BAJAUD et l'ATD.

M. JACOB indique que plusieurs rencontres se sont déroulées sur le site du Carrage pour y aménager une chaufferie bois qui est un projet en phase d'étude de faisabilité. Ce projet serait une solution très intéressante pour desservir plusieurs bâtiments dont la salle «Marc Gouthéaut », la crèche, l'école, la médiathèque et la ludothèque.

M. DRAPIER demande si l'OPAC peut être partenaire de ce projet.

M. BAJAUD répond que c'est possible.

Mme la Députée-Maire indique que l'on peut effectivement envisager l'OPAC comme partenaire, également la nouvelle gendarmerie et les logements de la résidence du Chatelot. Elle ajoute que ce projet a été mis dans le Contrat Local de Transition Energétique.

Mme PACOT demande quel serait le coût approximatif de cette réalisation.

Mme la Députée-Maire répond que c'est l'objectif de cette étude.

M. DRAPIER indique que quelques Collectivités ont fait ce choix, que cela mériterait d'en débattre en Conseil Municipal et d'organiser une visite pour s'inspirer d'autres Communes qui ont du recul par rapport à ce système.

Mme la Députée-Maire précise que quelques visites ont été effectuées par les élus aux travaux et indique que lorsque l'étude de faisabilité sera réalisée la Commission travaux pourra visiter des chaufferies existantes.

Mme la Députée-Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à engager les études de faisabilité nécessaires à la réalisation du projet et à solliciter toutes les subventions afférentes.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.33.- Demande de subventions pour la réparation de la toiture du Complexe «Marc GOUTHERAUT »

Mme la Députée-Maire indique qu'il est important de procéder à la réparation de la toiture de cet espace et ce projet nécessite d'obtenir des subventions pour sa réalisation.

Elle demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à engager les études de faisabilité nécessaires à la réalisation du projet et à solliciter toutes les subventions afférentes.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.34.- Demande de subventions pour la rénovation des vestiaires du stade de foot

Mme la Députée-Maire informe que ce projet nécessite également l'obtention de subventions et elle demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à engager les études de faisabilité nécessaires à la réalisation du projet et à solliciter toutes les subventions susceptibles de participer au financement de la rénovation des vestiaires, notamment auprès de l'Etat dans le cadre du soutien à l'investissement local, mais aussi auprès de la ligue régionale de football et de tout autre organisme financeur.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.35.- Vente du camping du Breuil

Mme la Députée-Maire présente le dossier. Elle précise que le camping du Breuil est géré par la Société Aquadis Loisirs. Cette société gère plusieurs campings de ce type et souhaite aujourd'hui développer son activité, valoriser le site, procéder à des investissements et a donc proposé l'acquisition de ce bien.

Mme la Députée-Maire précise qu'une réflexion a été engagée suite à cette proposition. De nombreux travaux ont été réalisés mais il en reste beaucoup à faire. La question s'est posée du bénéfice à la Commune en comparaison des engagements financiers. Les conclusions de cette réflexion ont donc amené les élus de la majorité à négocier avec la Société Aquadis Loisirs pour lui vendre ce village de chalets. Elle ajoute qu'il est intéressant d'avoir des acteurs économiques qui s'intéressent à la Ville de Bourbon-Lancy et qui souhaitent y investir.

Elle rappelle que le fait que la Commune se soit engagée depuis des années sur une politique touristique, notamment à l'instar de M. LUQUET qui était avant-gardiste, montre qu'elle a rempli son rôle d'initiateur. Toutefois, aujourd'hui, de nombreux travaux sont à réaliser, ils impactent le budget de fonctionnement et il existe de moins en moins de possibilités en fonctionnement. C'est donc pour cela que la majorité a décidé la vente du camping en tenant compte des investissements réalisés par la société.

M. BRIGAUD effectue la présentation de l'analyse économique et financière réalisée.

Il indique que juridiquement c'est un bail commercial classique de 9 ans réalisé en 2012 qui lie la Commune et la société Aquadis Loisirs. Ce bail protège le locataire et précise les clauses de renouvellement et de fin. Une redevance est également prévue en fonction du chiffre d'affaires de la société.

M. BRIGAUD précise que la redevance versée par la société pour ces six dernières années s'élève à 71 549 €. Les travaux pris en charge par la Municipalité depuis 2012 se montent à 76 000 €. Ce qui veut dire que sur le plan financier le rapport est négatif.

Il ajoute que si les intervenants (bailleur et locataire) souhaitent que les infrastructures du camping s'améliorent, des investissements doivent être réalisés. L'on peut donc comprendre que le locataire s'interroge légitimement sur l'intérêt de réaliser des travaux et mettre en valeur un bien qui ne lui appartient pas. La démarche de la société pour acheter le camping et y réaliser ensuite des investissements est économiquement normale.

M. BRIGAUD complète en ajoutant que l'on peut s'interroger pour savoir si c'est l'objet d'une Collectivité de mobiliser des fonds dans la propriété d'un bien qui a une exploitation exclusivement commerciale. Il explique que dans le débat budgétaire, lors de l'investissement, des remarques ont été formulées pour s'adapter aux nouveaux besoins tels que la construction d'une crèche et d'un restaurant scolaire. Dans le budget, il a été constaté des problèmes et pas de solutions avérées pour financer tous les besoins qui sont nécessaires. Donc, n'est-il pas légitime de vendre un équipement qui n'apporte rien pécuniairement à la Commune et d'investir pour d'autres besoins qui correspondent réellement à ce que doit apporter une Collectivité à ses habitants.

M. BRIGAUD ajoute que ce bien a été estimé par le service des domaines à 500 000 € et que la proposition d'acquisition par la société Aquadis Loisir était de 227 000 €. La proposition de la société est basée sur le chiffre d'affaires réalisé annuellement et également sur les équipements du bien.

Il précise que la Municipalité est entrée dans une négociation car il n'était pas question de céder le camping à ce prix. Une proposition a donc été faite à la société Aquadis Loisirs, en tenant compte des investissements réalisés à sa charge. Les éléments retenus sont la réalisation de la piscine et l'installation de quatre habitations légères de loisirs pour un montant de 134 000 € (montant communiqué par la Société Aquadis Loisirs). Le prix de vente proposé à la société Aquadis Loisirs est de 366 000 €.

M. BRIGAUD indique que l'intérêt de la vente est que la société, devenue propriétaire des lieux, améliore son outil de travail pour le rentabiliser et que toute amélioration ne pourra avoir que des retombées saluaires pour la Ville.

Mme la Députée-Maire complète les engagements de la société en indiquant que celle-ci a un projet de labellisation 4 étoiles d'excellence et que pour l'obtenir de nombreux travaux sont à réaliser dont la réfection totale des toitures et charpentes des chalets.

M. STANIO indique qu'il lui semble ennuyeux de vendre ce terrain qui a une position stratégique et dont la Commune n'aura plus la maîtrise. Ce terrain pourrait être utilisé pour autre chose par le promoteur.

Mme la Députée-Maire répond que ce bien est inclus au Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans une zone touristique et ne peut pas être utilisé autrement.

M. STANIO dit que dans 5 ou 10 ans, la propriété peut être transformée en lotissement ou en usine.

Mme la Députée-Maire explique que le PLU définit des zones consacrées aux loisirs qui protègent le devenir de cet espace.

M. DRAPIER indique que les élus de sa liste sont contre la vente du camping.

Tout d'abord pour une question de principes. Il précise que la Collectivité a fait des choix stratégiques, depuis de nombreuses années, qui étaient d'investir dans le développement touristique. La société Aquadis Loisirs est bien connue puisque c'est la Collectivité qui est allée la chercher car au début des années 2000, les structures touristiques de Bourbon-Lancy étaient plutôt en difficulté. Pour lui, une chose est très importante et il dit y croire beaucoup, c'est le partenariat « public-privé ». A la suite des mandats municipaux de Roger Luquet, des études ont montré qu'il existait un déficit de financement privé sur la Ville. La Municipalité est donc allée chercher des partenaires comme le Casino et Celtô. Il fallait avoir la volonté des élus de l'époque pour créer ce partenariat. En vendant le camping, la Commune prend le risque d'avoir un investisseur qui peut par moment être dans une bonne ou une mauvaise santé économique. Pour lui, la crainte n'est pas d'avoir un lotissement à la place du camping, mais des périodes de baisse d'activité et de difficultés économiques ou financières qui peuvent conduire à un abandon du site. En ce qui concerne l'abandon du site, il est clairement dit dans un bail commercial que la Collectivité, qui reste propriétaire, peut reprendre son bien. A partir du moment où il est vendu, l'on perd la maîtrise d'un terrain qui est stratégiquement essentiel au bord du Plan d'Eau en termes d'avenir et de développement touristique. Pour les élus de sa liste, il n'est pas bon de vendre, même s'il existe effectivement des enjeux financiers. De plus, cela fait deux fois que la majorité propose de vendre des biens communaux avec des prix de vente très nettement inférieurs à l'estimation des domaines. Il ajoute que les associés de l'entreprise sont très avisés, ils ont commencé par demander un partenariat puis ensuite un bail commercial et maintenant ils demandent l'achat.

M. BRIGAUD répond qu'il est difficile de se soustraire à un bail commercial lorsqu'il y a désaffectation car le bail commercial a pour clause première de résiliation le non paiement des loyers. Un bail commercial ne peut pas être comparé à un contrat de concession. En ce qui concerne l'estimation du service des domaines, il ajoute qu'il existe une différence entre un prix de vente et un prix de marché. La définition exacte du prix de marché est le prix qu'une personne accepte de payer pour acquérir le bien. Des écarts peuvent donc exister entre le prix estimé par le service des domaines et le prix réel. Il indique que l'on peut aussi se poser de la question de savoir si l'on doit garder des biens qui génère des frais d'entretien lorsque l'on a déjà des difficultés pour entretenir le patrimoine. Il conclut que la vente n'est peut-être pas la solution idéale mais qu'il est nécessaire de faire des choix.

M. DRAPIER dit que la vente n'est pas le bon choix.

M. CENARD précise que les difficultés auxquelles la Commune est confrontée sont des conséquences de mauvais choix réalisés par le passé. Par rapport aux craintes évoquées, la Commune aura toujours le recours de la préemption si le site devait se vendre dans les années à venir et changer de destination.

M. DRAPIER demande à M. CENARD de préciser ses propos lorsqu'il parle de mauvais choix fait dans le passé.

M. CENARD répond que la situation à laquelle la Commune est confrontée à une situation liée aux mauvais choix réalisés auparavant et il est nécessaire d'en assumer les conséquences, lorsque des moments difficiles se présentent il faut faire des choix.

M. STANIO rappelle que le site est dans une zone stratégique et que le camping est une forme d'hébergement.

Mme la Députée-Maire répond qu'aujourd'hui le camping coûte à la Commune pour son entretien. Elle ajoute que l'on doit se réjouir d'avoir des investisseurs privés intéressés par Bourbon-Lancy. Un choix doit être fait et il est préférable de garder le budget fonctionnement pour rénover des biens qui servent à la population.

Mme COURTIAL complète en indiquant que l'investisseur privé qui acquiert le camping va forcément s'investir pour faire fructifier son affaire.

Mme DUCROIZET dit que la vente ne peut être qu'un point positif car la société Aquadis Loisirs va pouvoir rénover l'existant et améliorer le site et obligatoirement le commerce de la Commune aura des retombées économiques par la venue de touristes.

Mme la Députée-Maire clos le débat en rappelant que la société Aquadis Loisirs avait demandé à la Commune de diminuer la redevance versée annuellement et fait procéder au vote.

- **Accord à la majorité des membres présents et représentés avec 23 voix POUR, 4 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS**

5.36.- Modification du tableau du personnel

Mme la Députée-Maire indique que M. MUSCAT, brigadier chef principal de police municipale, a fait le choix de muter dans le sud de la France à partir du 2 mai 2016. La Commune a donc procédé à un recrutement pour le remplacer. Après avoir reçu trois personnes, le choix s'est porté sur la candidature d'un agent exerçant actuellement à Dijon au grade de gardien. Il convient donc d'ouvrir au tableau du personnel le poste correspondant afin de recruter l'agent au plus tôt le 15 mai 2016, au plus tard le 1^{er} juin 2016. L'agent recruté travaille depuis 10 ans à la Ville de Dijon et est originaire de Luzy.

Grade	Tableau des effectifs avant le 07/04/2016	Tableau des effectifs après le 07/04/2016
Filière police		
Gardien	0	1

M. DRAPIER demande s'il n'a pas été possible de recruter localement.

Mme la Députée-Maire répond qu'aucune demande locale n'a été présentée. Beaucoup de demandes ont été formulées par des gendarmes mais pas de Bourbon-Lancy.

M. DRAPIER indique qu'il pensait possible de former un jeune.

Mme la Députée-Maire dit que la personne qui était « ASVP » a mis fin à son contrat pour des raisons personnelles.

M. DRAPIER ajoute qu'un policier municipal a un rôle compliqué qui est fait de contacts et de relations et c'est pourquoi le recrutement local est intéressant.

Mme la Députée-Maire dit que le choix s'est porté sur quelqu'un de 33 ans qui habitera dans une Commune voisine. Elle propose d'effectuer le vote.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

7. – CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET PROPRIÉTÉ - TRAVAUX

7.1 – Droit de chasse sur les propriétés du Centre Hospitalier d'Aligre

Mme la Députée-Maire indique qu'un bail de location du droit de chasse dans les propriétés de l'Hôpital de Bourbon-Lancy, pour le lot 1, a été établi entre l'Hôpital d'Aligre et la Commune de Bourbon-Lancy le 2 août 2007 pour une durée de 9 ans, allant du 1^{er} septembre 2007 au 31 mars 2016. Aujourd'hui, un appel d'offres est lancé et il est proposé au Conseil Municipal de l'autoriser à soumissionner pour l'attribution du droit de chasse dans le lot 1, et signer le bail qui sera établi sous réserve de l'acceptation de l'offre. La soumission se fait auprès de l'ONF qui gère la chasse. Elle ajoute avoir rencontré plusieurs chasseurs qui souhaitaient sous-louer la chasse, ce qui est illégal. Actuellement, Marc FORET fait l'intermédiaire entre la Commune et les chasseurs, des journées sont dédiées à la chasse pour réguler le gibier. L'objet principal est de garder le bail de location qui permet de trouver un compromis entre chasseurs et promeneurs.

M. CHARBONNIER fait remarquer, que s'agissant d'un appel d'offres, la Commune n'est pas certaine de garder ce droit de chasse.

Mme la Députée-Maire répond que cette procédure était une obligation.

M. DRAPIER indique que les élus sont présents au conseil de surveillance de l'hôpital, et dans ce cadre il existe tout de même une proximité entre les élus et le Directeur du centre hospitalier.

Mme la Députée-Maire souhaite tout de même rappeler que suite à la Loi Bachelot, tout pouvoir a été enlevé au Président du conseil de surveillance.

M. DRAPIER précise que dans ce cas particulier, il s'agit de marchés négociés, et que quelque part il reste une marge de manœuvre aux personnes qui portent ce dossier.

M. STANIO indique que si quelqu'un surenchérit et qu'il obtient le droit de chasse, il peut fermer l'accès de la forêt.

Mme la Députée-Maire répond que l'appel d'offres concerne le lot 1 et que la forêt de Germigny est divisée en plusieurs lots. Elle propose de voter.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

7.2 – Convention d'adhésion au dispositif d'accompagnement CEP (Conseil Energie Partagée) avec l'Agence Technique Départementale sur 3 ans

Mme la Députée-Maire donne la parole à M. BAJAUD pour présenter le dossier.

M. BAJAUD se dit très attaché aux économies d'énergie et indique que depuis quelques temps il cherche à faire passer des messages pour sensibiliser les personnes sur ce sujet. L'occasion de le faire est proposée par l'Agence Technique Départementale (ATD) qui dispose d'un programme relatif aux économies d'énergie. La signature d'une convention avec l'ATD permettrait à la Commune de bénéficier de l'accompagnement d'un conseiller en énergie partagée. L'adhésion à ce dispositif a pour but de :

- mettre en œuvre un programme d'actions pour maîtriser les consommations énergétiques du patrimoine bâti,
- réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer l'utilisation des énergies renouvelables,
- de désigner au sein de la collectivité un « référent énergie », interlocuteur privilégié de l'ATD pour le suivi d'exécution de la convention.

Au travers de cette convention, l'ATD, en partenariat avec l'ADEME et le concours du FEDER se propose de réaliser :

- l'inventaire du patrimoine bâti, le bilan des consommations et des dépenses énergétiques, le suivi et le contrôle régulier de ces charges, un bilan annuel des consommations d'énergie, une étude des gisements potentiels d'économie, un programme pluriannuel d'actions, une sensibilisation des usagers des bâtiments et une information des élus et des employés.

M. BAJAUD précise que cette convention a également un but pédagogique envers les personnels municipaux, les élus mais aussi toutes les personnes susceptibles de se servir des locaux municipaux.

La convention aura un coût de 286 € par an, révisée annuellement pour couvrir les droits d'accès et de formation au logiciel de gestion énergétique agréé par l'ADEME.

Mme la Députée-Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à ce dispositif et de l'autoriser à signer la convention et tout document s'y rapportant, d'approuver la désignation de M. BAJAUD comme référent énergie auprès de l'ATD.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

INFORMATION DIVERSES

Démographie médicale

Mme la Députée-Maire indique qu'elle souhaite parler d'un sujet qui l'a particulièrement choqué. Il s'agit de la « lettre ouverte aux habitants de Bourbon-Lancy et des Communes limitrophes, signée les professionnels de santé ». Depuis quelques mois, la Commune travaille sur la démographie médicale car l'enjeu est de prévoir l'avenir. Un travail collégial a été organisé. Plusieurs réunions ont été organisées, et l'une d'elle s'est déroulée en présence de Monsieur le Sous-Préfet, de l'ARS, du Président du conseil de l'ordre, des médecins, de tous les professionnels de santé, d'un médecin de Toulon-sur-Arroux référent de l'ARS pour accompagner les territoires sur la désertification médicale, et tous les acteurs de la santé avaient la volonté de travailler sur le sujet.

Elle précise que la lettre parue la met directement en cause suite à l'attribution par l'Hôpital d'Aligre, d'un marché d'analyses biologiques à l'Hôpital de Moulins, marché détenu auparavant par le laboratoire de Bourbon-Lancy. Elle se dit choquée de lire, qu'en tant que Députée-Maire elle aurait dû intervenir dans un marché d'appel d'offres. Elle précise qu'elle est Députée, élue de la République et dispose d'une feuille de route et d'une ligne de conduite et qu'il ne faut surtout pas compter sur elle pour intervenir dans des procédés ou des procédures qui ne seraient pas conformes à la Loi. Elle ajoute qu'elle est la première à dire qu'elle aurait souhaité que ce soit le laboratoire local qui obtienne le marché mais il n'est pas possible d'aller contre les règles établies.

Elle complète en indiquant qu'aujourd'hui tout est mélangé, que l'on crée la confusion, on laisse croire que tout est possible. Cette lettre laisse croire que son intervention aurait été possible mais qu'elle n'a pas souhaité le faire. Un droit de réponse a été publié par elle-même. M. CHERUBIN, Directeur de l'Hôpital, en a également publié un.

Elle ajoute que cette attaque est très personnelle et très politique et se dit très surprise de cet état d'esprit ou comportement, mais qu'elle continuera le combat contre la désertification médicale. Elle se demande comment on peut-on intervenir pour des intérêts personnels et signer l'article « les professionnels de santé de Bourbon-Lancy », lorsque l'on sait que seulement quelques uns de ces professionnels de santé sont à la manœuvre ?

M. DRAPIER informe qu'il est effectivement navré de l'article paru et que cela ne donne pas une bonne image des élus. Il ajoute que personne dans l'assistance n'est sans doute capable de comprendre la motivation profonde de ce sujet. Il souhaite indiquer que les élus ont le devoir de se battre pour défendre le territoire, que la présence dans le conseil d'administration de l'hôpital est compliquée et qu'effectivement les élus y ont peu de pouvoir. Il indique qu'il a cru comprendre en lisant la presse que le centre hospitalier de Bourbon-Lancy s'est associé au centre hospitalier de Moulins et que c'est un choix stratégique. Il rappelle, qu'historiquement, il existe un débat sur le choix stratégique d'une Ville frontalière qui est partagée entre des associations avec Moulins et des associations avec le Charolais qui est le territoire rural de la Commune. Ce rapprochement entre les deux centres hospitaliers est peut-être la conséquence d'un combat qui n'a pas été assez vif pour préserver les enjeux du territoire rural auquel Bourbon-Lancy appartient. Il faut faire attention et se battre pour des principes et défendre ensemble la ruralité. M. DRAPIER termine en demandant aux élus d'être utile au bon moment.

Mme la Députée-Maire répond qu'elle veut bien être utile mais dans la légalité. Elle ajoute que cet article est totalement diffamatoire. Elle dit, qu'historiquement, les habitudes Bourbonnaises sont d'aller au centre hospitalier de Moulins. Elle ne veut pas entendre dire qu'elle ne défend pas l'Hôpital de Bourbon-Lancy et les entreprises. Elle ajoute que lorsqu'une entreprise Bourbonnaise perd un appel d'offres elle n'incrimine pas la Députée-Maire.

M. CENARD indique que le regroupement avec Moulins s'est fait aussi en raison de l'existence d'un bassin de vie. Le regroupement des hôpitaux de Bourbon-Lancy et Moulins ne sont pas exclusifs.

Don de M. CHAPEAU

Mme la Députée-Maire informe que la Commune a eu la chance d'avoir un don de 33 472 € qui été remis au CCAS. Il provient de M. Maurice CHAPEAU, ancien employé municipal, qui avait contracté de son vivant un contrat d'assurance vie avec pour bénéficiaire le CCAS.

Mme COURTIAL ajoute que ce don pourra être utilisé en investissement.

Trophées du CDOS

Mme la Députée-Maire indique que la 29^{ème} édition de remise des trophées aux « cadets-cadettes » s'est déroulée le 1^{er} avril à l'espace culturel Saint Léger et il était intéressant que cette belle manifestation se déroule à Bourbon-Lancy.

Semaine de la santé mentale

Mme COURTIAL informe que deux manifestations se sont déroulées à Bourbon-Lancy. Une projection s'est déroulée au Cinéma devant une cinquantaine de personnes et qu'environ deux cents personnes (en partenariat avec le CRF « Le Bourbonnais » - l'Hôpital d'Aligre - le centre de loisirs - le relais Tom Pouce) ont participé à la marche « bien dans sa tête, bien dans son corps ». Suite à la marche, une conférence a été donnée par Mme BERNIGAUD, diététicienne au CRF « Le Bourbonnais » et à l'Hôpital d'Aligre.

Tournoi de Pâques de Football

Mme la Députée-Maire indique que des équipes de Stochov et Saarwellingen ont participé au tournoi de football. Un travail intéressant sur un vrai projet jeunesse a été effectué avec le foot, le comité de jumelage et la Commune. Elle remercie le comité de jumelage et précise que lors du prochain Conseil Municipal, une subvention exceptionnelle sera votée à cette association dans le cadre de la prise en charge de ces équipes.

Etat Civil

Mme la Députée-Maire présente ses condoléances aux familles touchées par un deuil.

Invitations diverses

9 avril 2016 – « *Barzingault* » - Chanson française - Espace Culturel Saint Léger – 20 h 30.

14 avril 2016 – « *Pic'pulses* » – orchestre de Jazz New Orléans – Dixieland –
Espace Culturel Saint Léger – 21 h.

16 avril 2016 – Chasse aux œufs – 10 h / 11 h – Plan d'eau du Breuil – Gratuit
(pour les enfants de moins de 11 ans).

16 avril 2016 – « *L'infortuné M. Victor* »- Compagnie théâtrale de Neuvy Grandchamp -
Espace Culturel Saint Léger – 20 h 30.

20 avril 2016 – « *Messieurs, Messieurs* » - Compagnie Messieurs Messieurs
Espace culturel Saint Léger – 15 h 30.

22 avril 2016 – Séance de dédicaces – Jean-Charles Cougny –
Médiathèque – de 15 h 30 à 17 h 30.

24 avril 2016 – Journée de la Déportation – Cérémonie – 11 h – Place de la Mairie.

24 avril 2016 – « *Voyage autour des 5 continents* » - Société Philharmonique
Espace Culturel Saint Léger – 15 h.

30 avril 2016 – « *Bon suaires M'sieurs-Dames* » - Compagnie du Cercle Saint Louis
Espace Culturel Saint Léger – 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H 30.